



**Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES**  
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



*De la Nature et des Hommes*

[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)

## **Au jour le jour – novembre 2020**

01 11 : Conférence sur l'Avenir de l'Europe : Réformer ou Abolir le Traité EURATOM ? La SEPANSO écrit à Mme Ursula von der Leyen, présidente de la Commission de l'U.E : « ... *Nous estimons que ce traité est antidémocratique... Nous voyons que ce traité est obsolète... Nous observons un conflit d'intérêt néfaste à la protection des populations... Nous pensons que c'est un obstacle majeur au développement des énergies renouvelables... Sur ce constat, je vous demande de profiter de la Conférence sur l'avenir de l'Europe pour faire prendre les mesures nécessaires à réformer ou à abolir EURATOM....* »

01 11 : Consultation du public à propos du Projet de Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RENR) pour la région Nouvelle-Aquitaine. La SEPANSO écrit : « ...Nous ne reprendrons pas naturellement ce que FNE Nouvelle Aquitaine a écrit (contribution 31 : 2 pages), mais nous transmettons les questions et observations suscitées par la lecture du dossier présenté par RTE... » – Observations complémentaires : 6 pages

03 11 : Mont de Marsan – Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et techniques – Visioconférence – Georges Cingal est excusé puisqu'il a déjà une conférence téléphonique organisée auparavant (suivi jugement du T.A. de Pau concernant Rion des Bois à Rion des Landes) – Marie-Claire Dupouy, suppléante, qui n'a pas réussi à accéder à la visioconférence a demandé à ce que les observations de la SEPANSO et des Amis de la Terre figurent dans le PV officiel. Ceci a permis de faire annuler l'arrêté préfectoral concernant le chenil de Soustons. Nous sommes toutefois très frustrés de ne pas pouvoir être entendus en temps utile – PV officiel : 6 pages.

03 11 : Hossegor – En raison de la décision de confinement, la Rondes des Sables est annulée. Les adhérents de la SEPANSO apprécient cette décision.

04 11 : Bayonne-Tarnos – 20BX03216 (pêche de poissons migrateurs dans le port) – La requête des associations SEPANSO40, SEPANSO64 et SALMO TIERRA est rejetée (nous souhaitons que toute pêche aux filets soit interdite, le préfet des Pyrénées Atlantiques avait souhaité que soit précisée que l'interdiction ne s'appliquait qu'aux pêcheurs professionnels). Il faudra donc revenir à la charge pour protéger les populations de poissons migrateurs puisque des autorités françaises ne s'en préoccupent pas !

04 11 : Saint-Paul en Born - Enquête publique relative aux travaux de dérivation des eaux et d'instauration des périmètres de protection concernant le forage de Saint-Paul 4 (code BSS003LLZU) – Observations SEPANSO : 3 pages

04 11 : Ygos Saint-Saturnin – Dossier 0902761 arrêté préfectoral du 05/09/2019 de transfert du permis PC04033312M0004 – Me Ruffié adresse un mémoire en réplique au Tribunal administratif : 9 pages + 2 nouvelles pièces jointes.

04 11 : Ygos Saint-Saturnin – Dossier 0902764 arrêté préfectoral du 05/09/2019 de transfert du permis PC04033312M0005 – Me Ruffié adresse un mémoire en réplique au Tribunal administratif : 9 pages + 2 nouvelles pièces jointes.

04 11 : Seignosse – Georges Cingal, José Manarillo sont reçus par M. le maire à la demande de ce dernier.

05 11 : Misson – Commission de suivi de site de la Société Feertinagro – Robert Feuillassier qui a représenté les riverains et Georges Cingal la SEPANSO ont participé à la visioconférence (organisée en raison du confinement)

06 11 : Mimizan – suivi du dossier 19BX03284 – La SEPANSO écrit au maire en le priant de bien vouloir proposer au Conseil municipal que la commune de Mimizan se désiste de cette instance.

06 11 : Commission Locale de l'Eau du SAGE Adour Aval – réunion du Bureau – Georges Cingal a représenté la SEPANSO – Bilan de la consultation et recueil des avis (85 pages) – Préparation du dossier pour l'enquête publique

07 11 : Rion des Landes – Dossier 1701194-3 – Le Tribunal administratif rejette la requête de la SEPANSO Landes, de Mieux Vivre à Rion et ses environs et des riverains qui demandaient l'annulation de l'arrêté du 23 juin 2016 par lequel le préfet des Landes a autorisé la société Rion des Bois à exploiter des installations classées de gestion de déchets sur le territoire de la commune de Rion des Landes. Aucun des arguments, pourtant très documentés, n'a convaincu les juges. Ce jugement fera sans aucun doute l'objet d'un recours en appel.

07 11 : Pêche – Consultation du public à propos du Projet d'arrêté fixant les conditions d'exercice de la pêche en eau douce en 2021 dans le département des Landes – Observations SEPANSO : 2 pages

07 11 : Hossegor – au début de l'après-midi un bateau de pêche en action auprès du rivage – La SEPANSO qui a informé la préfecture à propos de cette situation a reçu la réponse suivante : « ... Contact pris avec la délégation aux affaires maritimes, ce navire est connu (le "Chipiron II"). Il exerce son activité régulièrement selon les informations en la possession de l'administration maritime... »



08 11 : Labenne - Consultation du public - Défrichement pour un projet d'extension du lotissement « Domaine de la Palombière » sur une superficie de 4 ha 37 a 18 ca – Observations SEPANSO : 5 pages

09 11 : Saint-Michel Escalus – La DDTM répond au courrier du 05 mars : « ... nous n'avons constaté aucune trace de travaux d'exploitation forestière sur les parcelles mentionnées »

09 11 : Conférence (matin) « *From the ashes of a pandemic to an ever greener deal securing Europe's environmental leadership* » - Assemblée générale du Bureau Européen de l'Environnement (après-midi) – Georges Cingal a représenté la SEPANSO

10 11 : Assemblée générale du Bureau Européen de l'Environnement (après-midi) – Georges Cingal a représenté la SEPANSO

10 11 : Soustons – des riverains de l'élevage de chiens adressent un dossier à la SEPANSO pour exposer les problèmes auxquels ils sont confrontés (1 page accompagnée de photos et plan)

10 11 : Soorts-Hossegor – Le maire a reçu Jean-Pierre Lesbats, Annie Mogan et José Manarillo – L'entretien cordial a permis de faire le tour des sujets (Urbanisme, dragage du lac, ronde des sables) sur lesquels il y avait de nettes divergences avec la municipalité précédente. Les représentants de la SEPANSO espèrent que ces échanges et ceux à venir permettront une meilleure prise en compte de l'environnement

11 11 : Photovoltaïque – La SEPANSO questionne Madame la Préfète à propos de la l'artificialisation croissante des sols.

12 11 : Échanges en visioconférence entre l'Unité 40 de la DREAL et des responsables de la SEPANSO (C. Boireau, G. Cingal, J.P. Lesbats) – Notes de séance : 7 pages

13 11 : Mont de Marsan – Dossier 1702575-3 (Plan d'exposition au bruit) – La SEPANSO transmet le mémoire complémentaire préparé par René Clavé (6 pages + 5 nouvelles pièces jointes)

13 11 : Biscarrosse – Me Ruffié adresse à la Cour administrative d'appel une requête pour demander l'annulation de l'article 4 di jugement du Tribunal administratif de Pau (rejet du surplus des conclusions des requérants (Société des Amis de Navarrosse, SEPANSO 40 et autre) : 48 pages + 53 pièces jointes. Nota Bene : le Tribunal n'avait accédé qu'à l'une des demandes des requérants, à savoir l'annulation de l'artificialisation à Maguide.

14 11 : Pouydesseaux – La SEPANSO interroge la préfète au sujet de l'évolution du Centre Jean Rostand.

14 11 : Mimizan – La SEPANSO adresse un recours gracieux au Maire pour lui demander l'annulation du permis de construire 04018420M0079 accordé le 24 septembre 2020.

15 11 : Misson – nouvelle alerte à la pollution de l'Arrigan – La SEPANSO attire l'attention de la préfecture et de la DREAL (outre l'écoulement d'effluents chargés, le secteur est dans un nuage de particules) – Suite à la demande de l'inspectrice des installations classées la SEPANSO a adressé une série de photos commentées.

15 11 : Sorde l'Abbaye – suite aux informations adressée par Madame le Maire de cette commune, Georges Cingal échange avec Michel Rodes. Après avoir informé les associations locales, un communiqué des associations est adressé aux médias : «A la frontière des Landes et des Pyrénées Atlantiques, les contestataires auront-ils droit à la politique du fait accompli ? Ne faut-il pas attendre que le Tribunal administratif examine le recours qui a contesté l'arrêté préfectoral autorisant l'ouverture d'une carrière à Cresse-Cassaber (64270) ? Nota Bene : en dépit d'un avis défavorable du commissaire enquêteur, le Groupe Daniel continue à imaginer que ses camions traversent Sorde l'Abbaye, Peyrehorade...

16 11 : Fargues – La DTTM répond au courrier de Me Ruffié en date du 20 octobre à propos de la régularisation de l'EARL Gardelly (copie à SEPANSO) : « ... *A terme, et sous réserve de la conformité du dossier de régularisation, le tracé officiel reconnu par les services de l'État sera celui du lit initial avant déviation. Les distances minimales d'implantation des bâtiments d'élevage prévues par la réglementation à 35 mètres d'un cours d'eau seront, dans ce cas de figure, respectées...* »

16 11 : Peyrehorade et Orthevielle – Vinci attire l'attention de la SEPANSO sur Le projet de création de 2 nouvelles bretelles sur l'échangeur A641 / RD817, sur ses deux communes ; ce projet va être le premier projet du Plan d'Investissement Autoroutier dans le secteur des Landes à être soumis à cette concertation publique du 16 novembre au 11 décembre 2020. Tous les détails du projet et du dispositif d'information et de participation sur [www.a641-echangeur-peyrehorade.fr](http://www.a641-echangeur-peyrehorade.fr)

17 11 : Pacte de relance de la construction durable - La SEPANSO écrit à la Préfète : « ... *Ce pacte privilégie les fonciers déjà artificialisés de manière à limiter l'empreinte en matière de consommation d'espace (qui est l'une de nos préoccupations comme vous le savez). A la lecture de ce document, nous avons compris que vous devez organiser la déclinaison localement de ce pacte, sous la forme d'instances locales de coordinations sur les autorisations d'urbanisme. J'ai l'honneur de vous informer par la présente que la SEPANSO Landes souhaiterait y participer...* »

18 11 : EURATOM – La présidente de la Commission de l'UE remercie la SEPANSO : « ... *votre lettre a été transmise à la Vice-présidente de la Commission en charge de la Démocratie et de la Démographie Madame Dubravka Šuica (e-mail : [Dubravka.Suica@ec.europa.eu](mailto:Dubravka.Suica@ec.europa.eu)), qui étudie les points que vous soulevez et vous répondra rapidement...* »

18 11 : Mimizan – Le Maire répond positivement au courrier de la SEPANSO et propose à ses responsables une nouvelle rencontre.

18 11 : Pau – Dossier 1801246-3 (Misson, A.P. Fertinagro) – Le Tribunal administratif examinera la requête de la SEPANSO et des riverains.

18 11 : Pau – Dossier 1702575-3 (Mont de Marsan) - Le Tribunal administratif examinera la requête de la SEPANSO.

19 11 : Dax – Le Tribunal correctionnel prononce le jugement concernant le braconnage de passereaux. Les juges ont bien accueilli les demandes présentées par les avocats des parties civiles (Me Ruffié pour la SEPANSO). Lors du prononcé du jugement, le président a expliqué que les amendes sont assorties du sursis car les dommages et intérêts à verser aux associations (LPO, FNE, SEPANSO40, ASPAS et FDC40) sont importants. Le Tribunal a ventilé le préjudice écologique (86400 euros) en fonction des activités décrites par les organisations : la LPO et la SEPANSO 40 se voient allouées chacune 41 425 euros. On se doute que ce jugement sera frappé d'appel. <https://www.sudouest.fr/2020/11/19/dax-un-chasseur-a-la-matole-condamne-a-payer-89-550-euros-8094290-3350.php>

19 11 : Cagnotte – Georges Cingal est sollicité pour examiner l'état sanitaire d'un magnifique Magnolia grandiflora qu'on peut admirer sur la route de Cazordite : Hélas, à la suite de la rupture d'une énorme branche (l'arbre avait la forme d'un chandelier), le cœur de l'arbre a pourri et un coup de vent risque de faire tomber l'arbre sur la maison toute proche.

19 11 : Session dématérialisée – Commission départemental de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers – La SEPANSO a adressé ses observations et avis le veille afin que tous les membres puissent prendre connaissance en particulier de notre position (6 pages) sur le projet de cultures de kiwis sous serres photovoltaïques à Audon.

20 11 : Mont de Marsan – Plan d'exposition au bruit – Rapport et conclusions du commissaire enquêteur : 101 pages – Avis défavorable  
[http://www.landes.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_d\\_enquete\\_revision\\_peb\\_ba\\_118.pdf](http://www.landes.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_d_enquete_revision_peb_ba_118.pdf)

20 11 : Ygos Saint-Saturnin – Dossier 1902752 - Me Ruffié adresse au Tribunal administratif un nouveau mémoire (la DEPANSO demande l'annulation de l'arrêté de prorogation en date du 27 juin 2018 du PC PC04033312M0005 (6 pages + 3 nouvelles pièces jointes)

20 11 : Ygos Saint-Saturnin – Dossier 1902759 - Me Ruffié adresse au Tribunal administratif un nouveau mémoire (la DEPANSO demande l'annulation de l'arrêté de prorogation en date du 6 mai 2019 du PC PC04033312M0005 (6 pages + 3 nouvelles pièces jointes)

20 11 : Ygos Saint-Saturnin – Dossier 1902757 - Me Ruffié adresse au Tribunal administratif un nouveau mémoire (la DEPANSO demande l'annulation de l'arrêté de prorogation en date du 6 mai 2019 du PC PC04033312M0004 (6 pages + 3 nouvelles pièces jointes)

20 11 : Ygos Saint-Saturnin – Dossier 1902359 - Me Ruffié adresse au Tribunal administratif un nouveau mémoire (la DEPANSO demande l'annulation de l'arrêté de prorogation en date du 27 juin 2018 du PC PC04033312M0004 (6 pages + 3 nouvelles pièces jointes)

20 11 : Saint-Pierre du Mont – La SEPANSO adresse un courrier (3 pages) au Président et aux conseillers de la Communauté d'agglomération du Marsan pour demander l'application et respect du règlement d'urbanisme PLUi Pays du Marsan

20 11 : Capbreton - Enquête publique préalable à l'approbation du plan de prévention des risques littoraux (PPRL) sur le secteur du Bourret-Boudigau – Observations SEPANSO : 4 pages qui complètent les observations adressées lors de la consultation préalable.

21 11 : Ygos Saint-Saturnin – La SEPANSO adresse un courrier au président du Crédit Agricole Pyrénées-Gascogne pour le questionner sur la gestion de dossiers photovoltaïques: 2 pages + dossier (au total 95 pages)

23 11 : Saint-Pierre du Mont – Hervé Le Bouler fait profiter la SEPANSO de son expérience en évaluant la qualité forestière des arbres à Mont-Alma.

24 11 : Lamothe – un habitant sollicite la SEPANSO car un opérateur de télécommunications veut implanter une antenne-relais de 45 m dans un secteur habité : la demande présentée occulte la réalité du terrain, à savoir la présence de 6 maisons très près du site choisi.

25 11 : Ygos Saint-Saturnin – Le Tribunal administratif fixe la cloture de l'instruction pour les quatre dossiers (voir ci-dessus 20/11/2020) au 20 décembre.

25 11 : Mont de Marsan, Saint-Avit, Mazerolles et Bretagne de Marsan - Enquête publique « loi sur l'eau » préalable à la délivrance de l'autorisation environnementale su titre des articles L.18161 et suivant du code de l'environnement pour l'autorisation du système d'assainissement de la station d'épuration de CONTE – Observations SEPANSO : 7 pages

26 11 : Linky : « Et si Linky n'était pas obligatoire ? » Sud-Ouest a découvert avec l'arrêt de la Cour d'Appel de Bordeaux (dossier 19/02419) qu'Enedis avait tort d'affirmer que la pose du compteur communicant est obligatoire. Il y a eu une violation manifeste du droit à l'information des consommateurs. « **On ne saurait suivre la société Enedis lorsqu'elle affirme l'existence d'une obligation légale d'accepter la pose d'un compteur Linky** ». Comme les associations le disaient, celle-ci ne figure pas dans les textes, directive européenne, loi et décret, mis en avant par Enedis. On ne peut pas se fier à la notice qu'Enedis diffuse.

26 11 : Schéma régional des carrières en Nouvelle Aquitaine – Visioconférence – Georges Cingal a représenté la SEPANSO 40, Daniel Delestre la SEPANSO 33 et Danielle IRIARD la SEPANSO 64. A l'ordre du jour : le diagnostic initial, les besoins futurs, l'étude socioéconomique, l'étude logistique et l'étude paysages.

27 11 : Parentis – Madame le Maire invite les associations à quatre visites du chantier des arènes.

28 11 : Rion des Landes – demande de défrichement présentée par Engie en vue de la réalisation d'une centrale photovoltaïque... Rapport et avis du Commissaire enquêteur (29 pages) : avis favorable

30 11 : Mont de Marsan – Le juge d'instruction reçoit la SEPANSO, assistée par Me Ambre Slawinski-Soumaille.

## Documents :

### **Carte de la contamination phytosanitaire entre 2012 et 2018 en Nouvelle Aquitaine**

<https://evolution-rivieres.eau-adour-garonne.fr/>

### **Les Loups de France**, Roger Mathieu, novembre 2020 – Téléchargement gratuit.

Cet ouvrage de 112 pages abondamment illustré s'adresse à tous les publics. Notre vieil ami essaie de répondre, sans tabou, à toutes les questions que vous pouvez vous poser sur les loups de France. Il offre une synthèse des connaissances sur les loups installés sur nos territoires (description, historique, biologie, menaces...) et propose un point, le plus complet possible, sur leurs rapports avec les troupeaux domestiques (dommages, protection, indemnisation, économie de la filière ovine...).

[https://drive.google.com/file/d/1rQa\\_SIZt75ph2EMmuucd2qdM3MNWu1y8/view](https://drive.google.com/file/d/1rQa_SIZt75ph2EMmuucd2qdM3MNWu1y8/view)

### **Document d'orientation sur les aménagements éoliens et la législation de l'Union européenne relative à la conservation de la nature** – Communication de la Commission de l'Union européenne, 198 pages (en français)

[https://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/management/docs/wind\\_farms\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/management/docs/wind_farms_fr.pdf)

### **Étude INRAE et AgroParisTech pour la Commission AGRI - Le pacte vert et la PAC : adapter les pratiques agricoles et préserver les ressources naturelles de l'U.E. – Implications stratégiques**

Synthèse en français : 4 pages

[https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2020/629214/IPOL\\_STU\(2020\)629214\(SUM01\)\\_FR.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2020/629214/IPOL_STU(2020)629214(SUM01)_FR.pdf)

L'étude constate que la PAC, telle que proposée par les institutions européennes en juin 2018 et de nouveau en octobre dernier, n'est pas compatible avec les objectifs du Pacte vert (*Green Deal*) de la Commission. Pour le devenir, selon les auteurs de l'INRAE et d'AgroParisTech, la PAC devrait être sérieusement revue tant du côté de l'offre (afin de réduire les consommations intermédiaires ainsi que le troupeau d'élevage de l'Union) que de la demande (afin d'infléchir les habitudes alimentaires trop caloriques et trop carnées).

On notera en particulier l'intéressante analyse des vocations environnementales respectives du pilier 1 (biens publics mondiaux) et du pilier 2 (biens publics locaux) de la PAC.